Pour déposer une demande de titre d'identité, merci de prendre rendez-vous en ligne **[1]** ou de contacter le service AMI au 03.20.61.78.90 ou de vous présenter à l'Hôtel de Ville.

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt du dossier, elle est facultative à la remise du titre pour les mineurs de moins de 12 ans.

Tout titre non retiré dans le délai de trois mois à compter de sa réception à la mairie sera détruit. La remise des titres se fait désormais **sans rendez-vous**.

Vous souhaitez gagner du temps au guichet ? Il est possible de réaliser une pré-demande en ligne [2].

Il conviendra de se munir du numéro de pré-demande et des pièces justificatives lors de votre rendez-vous.

Les pièces à fournir :

Télécharger la liste des pièces :

Mons en Barœul

☐ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ☐ PASSEPORT

Vous souhaitez gagner du temps ? Penser à effectuer une pré-demande en ligne : https://ants.gouv.fr

Pièces à fournir

- ☑ **1 photo d'identité** conforme aux normes et datant de moins de 6 mois
- ☑ **Justificatif de domicile** (en version papier) : quittance de loyer, facture d'énergie (eau, gaz, électricité), de téléphone fixe, mobile ou internet, avis d'impôt, attestation d'assurance habitation ou de titulaire de contrat munie d'un code-barres « 2D-DOC »

En cas d'hébergement, fournir en plus une **attestation d'hébergement** datée et signée par l'hébergeant + sa **pièce d'identité**.

- ☐ **Carte d'identité ou passeport à renouveler**
- ☐ **Acte de naissance*** avec filiation en original de moins de 3 mois, si vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans

Pour les mineurs :

- ☑ **Pièce d'identité du parent** qui accompagne l'enfant
- ☐ **Jugement** de séparation ou de divorce (si résidence alternée second justificatif de domicile + titre d'identité de l'autre parent), le cas échéant
- ☑ Connaître la **taille** du mineur

Cas particuliers

Inscription d'un nom d'usage :

- ☐ Acte de mariage ou acte de décès selon les cas

Perte ou Vol :

- ☐ Déclaration de perte (à remplir sur place) ou de vol (établie en commissariat de police)
- ☐ Titre avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport) ou courrier officiel
- ☐ Timbre fiscal pour un renouvellement de carte nationale d'identité (voir ci-dessous)

Premier titre suite à l'acquisition de la nationalité française :

- ☐ Certificat de nationalité française ou décret de naturalisation, le cas échéant
- ☐ Ancien titre d'identité étranger ou titre de séjour

Timbres fiscaux : disponibles en débit de tabac ou sur timbre.impots.gouv.fr :

- ☐ 25 € (en cas de perte ou vol de la carte nationale d'identité)
- ☐ 86 € : passeport pour adulte (validité 10 ans)
- ☐ 42 € : passeport pour mineur entre 15 et 18 ans (validité 5 ans)
- ☐ 17 € : passeport pour un mineur jusque 15 ans (validité 5 ans)

Informations complémentaires

- Le dépôt de la demande se fait sur rendez-vous uniquement (prise de rendez-vous possible en ligne)
- La présence du demandeur est **obligatoire au dépôt**, quelque soit l'âge. La présence des mineurs de moins de 12 ans est facultative à la remise.
- La remise du titre d'identité se fait sans rendez-vous selon des **plages horaires spécifiques**.
- Tout titre non retiré dans les **3 mois** à partir de sa date de fabrication sera détruit par nos services.

Liste non exhaustive, d'autres cas particuliers existent : n'hésitez pas à contacter le service AMI pour tout renseignement complémentaire

Service A.M.I.
Mairie de Mons en Barœul
93 bis rue du Maréchal Lyautey
59370 Mons en Barœul
☎03 20 61 78 90
ami@ville-mons-en-baroeul.fr

Liste des pièces CNI-PSP

Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

Poids : 240.86 Ko
Téléchargement [3]

Vous souhaitez acheter des timbres fiscaux en ligne pour votre demande de passeport ou de CNI ?
Acheter son timbre fiscal en ligne [4]

Attention, si votre carte d'identité a été délivrée après le 2 janvier 2004, elle sera valable automatiquement cinq ans de plus si vous étiez majeur au moment de sa délivrance. Vous ne pourrez pas la renouveler avant 15 ans à compter de la date d'établissement, sauf si :

- Vous avez changé d'adresse.
- Votre état civil a changé (nom d'usage, rectification).
- Vous devez prochainement voyager dans un pays acceptant la carte d'identité comme titre de voyage (une attestation sur l'honneur sera à fournir).
- Vous souhaitez faire certifier votre identité numérique (**nouveauté**). Plusieurs conditions doivent être réunies : être majeur(e), ne pas être déjà titulaire de la CNI-e, faire une pré-demande en ligne, que votre CNI expire dans plus d'un an.

NB : Si vous avez obtenu un rendez-vous auprès de nos services que vous ne pourrez honorer, nous vous remercions de **signaler ce désistement**.

Passeport en urgence

La délivrance d'un passeport dit temporaire répond à des critères stricts (ex. décès/rapatriement d'un proche, voyage humanitaire ou professionnel). Elle n'a aucun caractère automatique mais est appréciée au cas par cas, sur présentation de justificatifs, par les services de la Préfecture.

Les non-Monsois sont invités à se rapprocher de leur mairie de domicile pour cette démarche.

Il n'existe pas de procédure d'urgence concernant la délivrance d'une carte nationale d'identité.

Ajout d'un nom d'usage

Les conditions d'inscription d'un nom d'usage sur une Carte Nationale d'Identité ou un passeport ont été assouplies par la loi du 2 mars 2022. Ainsi, tout personne majeure pourra demander à adjoindre ou substituer sur sa pièce d'identité le nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

Le parent seul pourra à compter du 1er juillet 2022 faire la demande d'adjonction pour son enfant mineur sans l'autorisation de l'autre parent.

Le consentement du mineur de plus de 13 ans est requis.

En savoir plus : service-public.fr [5]

S'inscrire Leave this field blank

Newsletter
M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email *

en-baroeul/services-e-services/service-accueil-monsois-interservices/carte-nationale

Liens
[1] https://app.synbird.com/59370-mons-en-baroeul-etat-civil-mons-en-baroeul
[2] https://passeport.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/Pre-demande-en-ligne/Realiser-une-pre-demande-de-passeport-et-ou-carte-nationale-d-identite
[3] https://www.monsenbaroeul.fr/sites/default/files/atoms/files/liste_pieces_cni_-_psp_version_avril_2025.pdf
[4] https://timbres.impots.gouv.fr/
[5] https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810